

Notaires Associés

Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage
Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05 96 63 92 92 Mail : office.97208@notaires.fr



Bureau Annexe

Notaires
Z.A. Artimer
97290 Le Marin
Tél. : 05 96 74 19 61
Mail : office.lemarin.97208@notaires.fr



PREFECTURE DE LA MARTINIQUE
Rue Louis Blanc

97200 FORT DE FRANCE

Le Marin, le 3 octobre 2023

Dossier suivi par
Flore LAFOLLE
flore.lafolle.97208@notaires.fr

NOTORIETE PRESCRIPTIVE KANOR Jean-Claude
1016604 /SJC /FL /

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT le 14 septembre 2023.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT

 SCP Renaud NIRDE
Samantha BEAUSON CHEVROLAT
C620002
2ème et 3ème étage
Z.A. ARTIMER Duplex
97290 LE MARIN
Tél. : 0596 741 961

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une Association Agréée - Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom
RIB de l'Etude :

Code Banque 40031	Code Guichet 00001	N° de compte 0000202778K	Clé RIB 45
IBAN : FR50 4003 1000 0100 0020 2778 K45			
BIC : CDCG FR PP XXX			

COMMUNE DE LE MARIN

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 14 septembre 2023

Suivant acte reçu par Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Renaud NIRDE et Samantha BEAUSON CHEVROLAT, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2^{ème} étage – Rond-Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier – CS20.002 »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité des Requérants :

Monsieur Jean-Claude Urbain **KANOR**, retraité, et Madame Victoire Marie Claire **COROSINE**, retraitée, demeurant ensemble à LE MARIN (97290) quartier Boucan, Morne Gommier.

Monsieur est né à LE MARIN (97290), le 25 mai 1957,

Madame est née à FORT-DE-FRANCE (97200), le 15 décembre 1958.

- DESIGNATION

A LE MARIN (MARTINIQUE) 97290 quartier Boucan, Morne Gommier,
Un terrain .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
K	1460	Quartier Boucan	00 ha 11 a 79 ca
K	1462	Quartier Boucan	00 ha 06 a 27 ca

Total surface : 00 ha 18 a 06 ca

Sur lequel ils ont fait édifier leur maison d'habitation suivant permis de construire délivré par le maire le 4 octobre 2002 sous le numéro PC9721702BR064, laquelle a remplacé leur maisonnette en bois qui existait depuis les années 1982.

Reproduction de l'article 35-2, alinéa 1^{er}, de la loi du 27 mai 2009

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier ».

**Adresse mail de l'étude : office.lemarin.97208@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture)**